

Eric BRECY
Architecte D.P.L.G. - Architecte d'intérieur D.E.N.S.A.D.
Expert près la Cour d'Appel d'Orléans

Saint Cyr en Val, le 6 novembre 2015

OLIVIER BORNEYVSKI
7, route de Laillé
35131 PONT PEAN
<http://www.non-objet.org>

N. /Réf. : A 215.21
Objet : Demande de devis

Cher Monsieur,

Nous avons bien pris note de votre intention de créer un atelier qui ne vous servirait à rien.

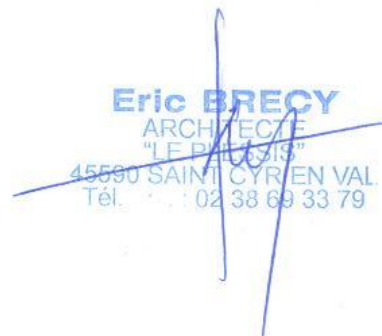
Pour se faire et dans la réglementation actuelle l'acte de construire est soumis à de nombreuses règles qui ne servent à rien. Pour cela il nous semble fondamental de procéder à l'élaboration d'un programme sur le rien sans omettre les détails qui sont de la plus grande importance.

Il est primordial de ne pas négliger l'ampleur du projet. Plus l'espace est vide et grand, plus il est valorisé. La grandeur et le luxe d'un projet est la résultante de l'ampleur du vide. Un tel projet demande une profonde réflexion et notre cabinet est prêt vous apporter toutes ses compétences pour répondre à votre souhait.

Toutefois, il sera indispensable de réaliser une étude de sol pour déceler les éventuels vides géotechniques. Une étude thermique est demandée dans l'élaboration du permis de construire administratif et son acceptation pour chauffer ce rien. Notre devoir de conseil nous entraîne à vous proposer une étude acoustique pour éviter les fortes résonances du vide à créer.

Concernant nos propres honoraires, pour un tel projet sachez que nous travaillons au pourcentage des travaux réalisés ce qui n'est pas rien. Vous devrez prendre une assurance dommage ouvrage, afin d'assurer ce bien (ou ce rien).

En espérant avoir répondu à votre attente, je vous prie de croire, cher monsieur, à l'assurance de nos respectueux sentiments.


Eric BRECY
ARCHITECTE
"LE PLESSIS"
45590 SAINT CYR EN VAL
Tél. : 02 38 69 33 79

